

Semaine
canadienne de la
sécurité en milieu
agricole – du 14 au
20 mars 2007

BULLETIN N° 4

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE
1101-75, rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7
Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

Protégez vos profits

Toute entreprise a besoin d'être rentable. Pour maximiser les profits, il est essentiel de minimiser les pertes – notamment le temps non productif, les pannes coûteuses de machines, de même que les pertes associées à la blessure, la maladie ou au décès de l'agriculteur, d'un membre de sa famille ou d'un de ses travailleurs agricoles.

« Protégez vos membres » est le thème de la campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur les points de pincement, les écrasements, les emmêlements et l'importance des dispositifs protecteurs. Cette campagne d'une durée d'un an sera lancée en même temps que la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 14 au 20 mars 2007, qui encouragera les agriculteurs de partout au Canada à inspecter et réparer tous les boucliers et les gardes de leurs machines. La campagne SCSMA est présentée par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA), en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« Les producteurs qui réussissent savent qu'améliorer la sécurité est un investissement qui rapporte bien », explique John Ryan, président et DG de FAC « Les familles, les exploitations et les communautés agricoles sécuritaires contribuent au succès à long terme de l'agriculture canadienne. »

Seulement 15 pour cent des problèmes d'une entreprise peuvent être contrôlés par les employés individuels, alors que 85 pour cent peuvent être contrôlés par le système de gestion, révèle une étude réalisée par l'analyste de systèmes renommé W. Deming, créateur du Système de gestion totale de la qualité. En d'autres mots, la plupart des problèmes de contrôle des pertes sont des problèmes associés au système de gestion.

On retrouve dans tout problème de sécurité quatre éléments communs : les gens, l'équipement, le matériel et l'environnement. Ces éléments sont les quatre principales sources de pertes – de même que les quatre principales sources de contrôle. Ces quatre éléments doivent tous se rattacher ou interagir correctement, en un système, afin de réaliser un contrôle efficace de la sécurité, de la qualité, de la production et des coûts.

Considérez ce qui suit : si votre entreprise dispose d'une marge de profit de cinq pour cent, et que le total des frais non assurés d'une blessure se monte à 5000\$, votre entreprise devra produire 100 000\$ de ventes pour défrayer les coûts de l'incident. De même, si votre entreprise

possède une marge bénéficiaire de deux pour cent, votre entreprise devra réaliser des ventes supplémentaires de 250 000\$ pour payer les frais.

Selon John Ryan, président et DG de FAC, « Réaliser les coûts véritables des incidents reliés à la ferme et prendre les mesures nécessaires pour les éviter est profitable. On estime qu'à chaque dollar de coûts assurés correspond cinq dollars de coûts non assurés. Il est clair que minimiser les pertes en prévenant les blessures constitue une bonne stratégie d'affaires. »

Minimiser les pertes exige tout d'abord de faire de la sécurité une priorité, d'effectuer une vérification de la sécurité à votre ferme, de garder toutes les machines en bon état de fonctionnement et tous les protecteurs en place, d'avoir une bonne couverture d'assurance, de former les employés au niveau des pratiques sécuritaires, et de mener chaque jour en donnant l'exemple.

La FCA, de même que l'ACSA, FAC et AAC désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que minimiser les pertes augmente les profits.

- 30 -

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Theresa Whalen-Ruiter, coordonnatrice de la sécurité à la ferme de la FAC

Téléphone/télécopieur 613.731.7321 Courriel: farmsafety@cfafca.ca

Pour télécharger cet article, consultez les sites Web www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca

*(Consultez le tableau et la feuille de travail des profits et pertes
reproduits plus bas.)*

**QUAND LA CONCURRENCE EST FORTE ET QUE LA MARGE DE PROFIT EST FAIBLE,
LE CONTRÔLE DES PERTES PEUT CONTRIBUER DE FAÇON IMPORTANTE À
AUGMENTER LA RENTABILITÉ**

Ce tableau indique le montant de ventes nécessaires pour compenser différents coûts dus à des incidents tels que les blessures, la maladie, les dommages ou le vol. Le montant de ventes requis variera en fonction de la marge de profit; par exemple si la marge de profit d'une ferme est de 3%, des ventes de 333 000\$ seront nécessaires pour compenser une perte de 100 000\$.

/	MARGE DE PROFIT				
	1%	2%	3%	4%	5%
\$ 1 000	100 000	50 000	33 000	25 000	20 000
5 000	500 000	250 000	167 000	125 000	100 000
10 000	1 000 000	500 000	333 000	250 000	200 000
25 000	2 500 000	1 250 000	833 000	625 000	500 000
50 000	5 000 000	2 500 000	1 667 000	1 250 000	1 000 000
100 000	10 000 000	5 000 000	3 333 000	2 500 000	2 000 000
150 000	15 000 000	7 500 000	5 000 000	3 750 000	3 000 000
200 000	20 000 000	10 000 000	6 666 000	5 000 000	4 000 000

VENTES NÉCESSAIRES POUR COMPENSER LES PERTES

Une étude de douze ans menée par le Programme canadien de surveillance des blessures en milieu agricole a révélé que le coût moyen de chaque incident mortel en milieu de travail agricole était de 275 000\$, tandis que les blessures suivies d'une incapacité permanente coûtaient 143 000\$. Le coût de chaque incident nécessitant une hospitalisation était en moyenne de 10 000\$, alors que ceux des incidents ne nécessitant pas d'hospitalisation s'élevaient à 700\$. On estime que le coût total, pour l'économie canadienne, des blessures en milieu de travail agricole varie de 200 à 300 millions de dollars par année.

Feuille de travail – pertes causées par des incidents

Temps du travailleur blessé	
1. Temps de production perdu par l'employé blessé et non remboursé par les indemnités d'accident du travail.	\$
Temps des co-travailleurs	
2. Temps perdu par les co-travailleurs sur place tandis qu'ils aident le blessé à se rendre au dispensaire ou à l'ambulance.	\$
3. Temps perdu par sympathie ou curiosité au moment de l'incident et, plus tard, en discutant du cas et en racontant des histoires semblables, en échangeant des opinions, etc.	\$
4. Perte de temps indirecte résultant du nettoyage, de la collecte de dons pour aider le blessé et sa famille, d'audiences, etc. Coût du temps supplémentaire des autres employés pour accomplir le travail du blessé et temps du personnel des organismes de sécurité.	\$
Temps des responsables	
5. Aide apportée à l'employé blessé.	\$
6. Enquête sur les causes de l'accident (enquête originale, recherches subséquentes au niveau de la prévention, etc.)	\$
7. Organisation en vue de poursuivre le travail, obtention de nouveau matériel, nouveaux horaires.	\$
8. Recrutement, évaluation des candidats, sélection et formation d'un nouvel employé.	\$
9. Préparation de rapports sur l'incident (par ex. rapports de blessures, de dommages à la propriété, de variances, d'incident de véhicule, etc.)	\$
10. Participation aux audiences sur l'incident.	\$
Pertes générales	
11. Temps de production perdu à cause du choc ou de la distraction des employés. D'autres réduisent le rendement, discutent de l'incident, propagent des rumeurs (s'applique aux employés des autres unités non comprises à la rubrique 3).	\$
12. Pertes résultant de l'arrêt de travail des machines, véhicules, unités, etc. qui peuvent être temporaires ou à long terme et nuire aux équipements ainsi qu'aux horaires de production.	\$
13. L'efficacité de l'employé blessé est souvent réduite après son retour au travail à cause de restrictions, de handicaps physiques, de béquilles, etc.	\$
14. Les pertes d'affaires et d'attitudes positives, de mauvaise publicité, de problèmes à recruter de nouveaux employés, etc. sont monnaie courante.	\$
15. Dépenses juridiques découlant des audiences de compensation, des réclamations, etc. qui nécessitent des services juridiques. Coûts séparés de ceux du titulaire de l'assurance, qui semblent indirects.	\$
16. Les coûts de réserves d'assurance et des multiplicateurs d'impôt, qui sont respectivement de petits pourcentages des pertes brutes risquent d'augmenter, de même que les impôts basés sur la valeur en dollars des	\$

pertes, qui sont gelés en réserve.	
17. Il convient d'inclure les articles additionnels divers qui peuvent être uniques au niveau d'une opération et sont appropriés à certains incidents spécifiques.	\$
Pertes au niveau de la propriété	
18. Dépense en articles et en équipements d'urgence.	\$
19. Coût des équipements et matériels ci-dessus endommagés et récupérés.	\$
20. Coût en matériel des réparations et pièces de remplacement.	\$
21. Coût en temps des réparations et remplacements d'équipement au niveau de la productivité perdue et des délais d'entretien des autres équipements.	\$
22. Coût des mesures correctives autres que les réparations.	\$
23. Pertes en obsolescence des pièces de remplacement en stock pour l'équipement détruit.	\$
24. Coût au prorata des équipements de secours et d'urgence.	\$
25. Pertes en production pendant la période de réaction des employés, de l'enquête, des réparations et de la certification.	\$
Autres pertes	
26. Pénalités, amendes et contraventions imposées.	\$
Perte totale	\$